

REÇU A LA PRÉFECTURE

22 MAI 2006

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente
du 19 mai 2006

N° CP 112/16-06
Séance du 19 MAI 2006

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT-LOUIS POUR L'ANNEE 2004

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- autorise le Président du Conseil Général à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention d'exécution annuelle joint au rapport entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Saint-Louis pour le programme d'investissement 2004.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 22 MAI 2006
Publication 30 MAI 2006
Pour le Conseil Général
en délégation

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Ludovic LIONS

Adopté

.....voix contre

.....abstentions